

La Wacherie

Décembre 2018

N° 30





Monsieur le Maire

et son conseil municipal

vous présentent tous leurs vœux

de bonheur pour

la nouvelle année 2019



Madame, Monsieur,

L'année 2019 pointe son nez et c'est comme tous les ans, le moment de vous présenter les vœux du Conseil Municipal et de moi-même.

Certains de nos concitoyens ont connu des moments de tristesse, perte d'un proche, d'un emploi ou la maladie tandis que d'autres ont eu des moments de réjouissance comme la naissance d'un enfant ou l'obtention d'un emploi. Soyez assuré que je prends part à ces situations.

Cette année 2018 fût l'année de l'investissement pour la commune. L'agrandissement de la mairie, l'édification d'un monument aux morts sur la place de la mairie dont nous continuerons en 2019, l'aménagement. Nous avons également fait restaurer deux tableaux de l'église qui ont retrouvé leur place de part et d'autre du cœur en octobre dernier. La rue du Motey et le chemin de l'église ont été refait avec un enrobé. Ils en avaient besoin !

Je profite de l'occasion des vœux pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants et je les convie à venir en mairie pour se présenter. Une cérémonie d'accueil leur sera dédiée courant du premier semestre 2019.

Comme vous le savez, les dotations de l'état ont encore baissé en 2018 pour les collectivités mais la gestion rigoureuse du budget et la recherche active de subventions nous a permis d'investir sans augmenter la fiscalité. Nous allons par ailleurs profiter de l'enfouissement du réseau haute tension réalisé par le S.I.E.G.E. et Enedis rue des Sources, route d'Hondouville et rue du Moulin de Landres pour enfouir également le réseau basse tension, l'éclairage public et les télécom. Ces travaux reviendront environ à 75 000 € à la charge de la commune. Vous trouverez à la suite dans les pages suivantes les autres investissements prévus pour 2019.

Je remercie tous les conseillers municipaux dont l'implication est indispensable à la réflexion et à la réalisation des projets.

Que les quelques jours qui subsistent avant de basculer dans une nouvelle année soient pour tous des instants chaleureux et de bonheur en famille ou entre amis pour les fêtes de fin d'année. Permettez-moi de renouveler mes souhaits les plus sincères de bonne et heureuse année pour 2019.

Très chaleureusement à vous.

Jean-Claude COURANT





Permanences mairie

Lundi de 16 H à 19 H. / Jeudi de 16 H à 18 H

Courriel: mairie.vacherie@gmail.com

Site Internet: www.lavacherie.a3w.fr

Vous pouvez nous joindre :

- **Le Maire :** Jean-Claude COURANT au : **02.32.50.46.97**
- **1er Adjoint:** Jean-Luc GUITTARD au : **06.69.58.39.07**
- **2^{ème} Adjoint :** François DRANCEY au : **06.16.75.88.35**
- **3^{ème} Adjoint :** Audrey LE ROUSSEAU au : **06.24.52.35.69**

TEL: 02.32.50.40.83



Communauté d'Agglomération Seine-Eure

Du Lundi au Vendredi de 9H. à 17H. au : **02.32.50.85.50**

Numéros et adresses utiles



SIVOS de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx et d'Emalleville :

Site internet : <http://emallevillechapellestoutemonecole.com>

Email : ecole-lachapelle-emalleville@outlook.fr

Gendarmerie TEL : 02.32.40.19.17

26, place de la République Louviers (Pour des faits qui concernent les nuisances sonores, les problèmes de voisinage...)

Numéro d'urgence : 17 (Il sert à relater des faits graves, accidents, incendie, agressions, cambriolages...)

ENEDIS : Dépannage

TEL : **09.72.67.50.27.**

EAU « Veolia »

TEL : **08.11.90.08.00**

France –Télécom

TEL : **3900** pour la ligne fixe

SAMU

TEL : **15**

Pompiers

TEL : **18**



Etat civil

Naissances

DEMARAIS	Thiméo	09/01/2018
GUESMI	Swan	09/04/2018
ROUSSEL	Djoye	06/07/2018
BEAUVISAGE	Simon	16/11/2018
JOURDAN	Sacha	16/11/2018
DIVERCHY	Ilan	25/11/2018



Mariages

JOURDAN Nicolas et DEVAUVRE Mélanie 15/09/2018



Décès

LAMOTHE Bernard	18/01/2018
DISMA Arnault	15/02/2018
REGNAULT Josiane	07/03/2018
ROBERT Guy	15/05/2018
ROLLAND Yves	19/07/2018
HAMELET Patrick	05/09/2018



Propreté publique

Collecte des déchets ménagers et tri sélectif



Notre système de collecte des déchets est organisé par la communauté d'Agglomération Seine Eure. Il prévoit un ramassage des déchets végétaux le mardi de la semaine 11 à la semaine 48. Le jeudi sont collectés les déchets ménagers et le tri sélectif. Les bacs et sacs jaunes doivent être déposés la veille au soir sur le trottoir en veillant à ce qu'ils n'empiètent pas sur la chaussée. Aucun passage n'a lieu les 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier. Les déchets verts et encombrants peuvent être déposés à la

déchetterie d'Hondouville.

Ouvertures déchetterie d'Hondouville

Horaires hiver :

1^{er} Novembre au 31 Mars

- le lundi de 14h à 17h
- le mercredi de 14h à 17h
- le samedi de 9h à 11h30
et de 14h à 17h

Horaires été :

1^{er} Avril au 31 Octobre

- le lundi de 14h à 17h
- le mercredi de 14h à 18h
- le samedi de 9h à 11h30
et de 14h à 17h

Le tri sélectif

Le tri sélectif est important et citoyen ! Ceci afin d'éviter la surconsommation de matière première et l'incinération de déchets qui pourraient avoir une seconde vie. Sur le territoire de l'Agglomération Seine Eure le tri fonctionne très bien mais nous pouvons encore faire mieux ! Je joins à cet article un communiqué de presse qui renseigne les tonnages collectés ainsi que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 20 avril

Des chiffres qui en disent long : merci pour votre geste de tri

Trier ses emballages est essentiel pour la protection de la planète. Le recyclage permet de donner une nouvelle vie à nos déchets : il suffit de neuf bouteilles en plastiques pour fabriquer un tee-shirt, ou de huit boîtes de conserve pour faire une casserole. En triant, on limite la pollution en évitant que les emballages soient incinérés ou enterrés. Enfin, trier c'est aussi créer des emplois.

Par une campagne de communication sur le tri des déchets, l'Agglo a souhaité remercier les habitants du territoire pour leur implication. Comme vous pourrez le constater sur les affiches



installées chez les commerçants et dans les lieux publics du territoire, grâce au tri, 221 400 cahiers ont été fabriqués et plus de trois millions de bouteilles ont été fabriquées.

Le tri en chiffres

En 2017, grâce aux efforts des habitants, il a pu être recyclé :

- 1490 T de verre (soit 3,2 millions de bouteilles de 75 cl fabriquées à nouveau)
- 900 T de papier (soit 221 400 nouveaux cahiers A4 de 100 pages)
- 300 T de bouteilles en plastique (soit 180 T de pétrole économisé)
- 100 T d'emballage en acier (soit 190 T de minerai de fer économisés)
- 820 T de carton (soit 3,3 millions de nouvelles boîtes à chaussures)

Le tri c'est aussi Une démarche durable avec moins de gaspillage et plus d'économie. aux efforts de tri des habitants, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est passé de 15,10% à 14,80%, puis à 14,50% en 2017. **Merci à tous pour votre investissement !**



RAPPEL : Si vous ne disposez pas d'une boîte à lettre normalisée, aucun sac de tri de vous sera livré par la CASE.

Opération « Nettoyons la nature »

Notre commune n'étant malheureusement pas épargnée par les usagers des routes sans scrupules qui jettent leurs canettes, bouteilles en verre ou en plastique vides et toutes sortes de déchets le long des routes et chemins, nous avons organisé, en collaboration avec les magasins E.Leclerc, l'opération « nettoyons la nature » **Le 29 septembre 2018**. Cette manifestation permet de garder notre commune propre et agréable à vivre. Je remercie les bénévoles qui y ont participé : M. et Mme France Lardeau et leurs enfants, M. et Mme Sclingand et leur fils, M. Jean-Claude Rouvel, Mme Nadine Drancey et M. Jean-Luc Guittard. Grâce à eux nous avons pu ramasser 12 grands sacs poubelle de déchets. Mes remerciements vont également aux établissements E. Leclerc qui ont fourni les gants, les chasubles et les sacs poubelle et sont les instigateurs de cette manifestation éco-citoyenne.

Brûlage des végétaux

Tous les ans je rappelle les règles du brûlage des végétaux. Il est possible de brûler les branches de taille d'arbres sèches sans les feuilles, hormis les thuyas, sapins, les coupes de gazon sèches ou non ainsi que les pneus, l'huile de vidange et le plastique afin de ne pas incommoder le voisinage par des fumées toxiques.

Pour effectuer ces travaux, une circulaire préfectorale prévoit des dates à respecter, ainsi vous pourrez brûler les déchets autorisés entre le 15 octobre et le 15 mars, ceci afin de préserver l'environnement et le voisinage. En cas de non-respect de la réglementation, une contravention de 450€ (article 131-13 du code pénal) peut être appliquée à tout contrevenant.



Le verre Certaines personnes ont pris l'emplacement des containers à verre pour une décharge publique. Nous avons donc installé des panneaux sur ceux-ci afin de préserver ce site.



Les finances

DEPENSES	
FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	58 617
CHARGES DE PERSONNEL	35 572
ATTENUATION DE PRODUITS	10 000
AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	112 561
CHARGES FINANCIERES	600
AMORTISSEMENTS	982
TOTAL FONCTIONNEMENT	218 332
INVESTISSEMENT	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 510
FRAIS D'ETUDES	5 102
Subventions d'équipement versées (S.I.E.G.E.)	5 200
IMMOBILISATIONS CORPO. (TRAVAUX)	136 805
DEFICIT N-1	6 982
TOTAL INVESTISSEMENT	161 599
RECETTES	
FONCTIONNEMENT	
IMPOTS ET TAXES	171 861
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	44 321
PRODUIT ET SERVICES	2150
TOTAL FONCTIONNEMENT	218 332
INVESTISSEMENT	
AMORTISSEMENTS	982
DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	148 830
SUBVENTIONS D'INVESTIS.	11 787
AUTOFINANCEMENT	0
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0
TOTAL INVESTISSEMENT	161 599



Agrandissement de la Mairie



L'agrandissement de la mairie est terminé. L'inauguration a eu lieu le 2 juin 2018 en la présence de nombreuses personnes dont plusieurs parlementaires et élus. Les financeurs étaient également présents. Après le traditionnel discours, un verre de l'amitié leur fut offert.

Nous avons poursuivi les travaux avec l'aménagement de la place de la mairie. Le

terrain fut nivelé et du gazon semé, nous avons planté des arbustes, implanté un nouveau monument aux morts, une boîte à livres, une boîte à lettres, un support vélos, un cendrier extérieur et du mobilier urbain tel que banc, poubelle, jardinières.

Enfin nous avons aménagé la nouvelle salle de la mairie afin de pouvoir y célébrer des mariages et faire des réunions ainsi que la salle de stockage et archivage qui a été créée dans l'ancien garage.

Nous avons fait l'acquisition d'un gros nettoyeur haute pression afin de laver les pavés autobloquants situés devant la mairie ainsi que le parking.

Pour l'entretien de l'agrandissement il a été nécessaire d'investir dans du matériel de nettoyage comme qu'un aspirateur et une laveuse.



Très haut débit



Un bureau d'études a été missionné au cours du premier semestre 2018 pour effectuer des repérages qui permettront l'installation d'armoires de connexion pour la fibre et des relevés afin d'évaluer la nécessité d'enterrer la ligne ou bien d'utiliser des poteaux. Une armoire de distribution sera posée à La Vacherie, rue de l'église. Certains tronçons seront enterrés, d'autres non. Comme prévu dans l'organigramme, nous serons desservis par la fibre optique à la fin du second semestre 2019 car les entreprises chargées des travaux ont pris du retard faute de pouvoir recruter du personnel qualifié pour ce travail. Le raccordement au réseau aura toutefois un coût pour tous

ceux qui le demanderont. Les travaux pourront occasionner quelques perturbations, mais étant donné la qualité moindre du réseau actuel, chacun pourra apprécier ensuite le plaisir de surfer sur le très haut débit.





Travaux routiers

Cette année nous avons refait le chemin de l'église car celui-ci était en très mauvais état. Le ruissellement du GR 22 entraînant des pierres, route d'Houdouville, le dégradant fortement à chaque intempérie. Ensuite c'est la route du Motey et ses trottoirs qui se sont vus recevoir un revêtement en enrobé. Le gravillonnage bicouche qui y avait été fait il y a une quinzaine d'années se décollait au passage de la balayeuse. Un kilomètre de la RD 541 entre La-chapelle-du-bois-des-Fault et Verdun va être déclassé pour devenir une route communale de La Vacherie. Le Département versera une subvention à la CASE pour le financement de ces travaux avant de la céder à la commune en 2019



Ensuite, il est prévu de refaire le dernier tronçon de la voie communale 36 depuis le Calvaire jusqu'à la RD 112 ainsi que l'impasse des Gâtines à Carcouet.

Une étude avec le Département et les communes voisines de Brosville et Emalleville quant à la possibilité d'installer des coussins lyonnais à l'entrée de Carcouet pour faire ralentir la vitesse de certains conducteurs imprudents est envisagée. Il est également prévu d'installer un feu rouge permettant de détecter la vitesse des véhicules à l'intersection de la rue du Château d'eau. Celui-ci, passerait au vert dès que la vitesse descendrait au-dessous de 50 km/h mais resterait au rouge dans si ce n'était pas le cas, ceci afin de faire ralentir les automobilistes trop pressés au niveau de cette intersection très dangereuse.



Restauration des tableaux de l'église

Deux tableaux, « l'adoration des bergers et la mise au tombeau, » ornent le cœur de l'église mais avec l'usure du temps et l'humidité à une certaine époque, ces peintures se sont détériorées. Afin de préserver ce patrimoine nous avons dû faire restaurer ces œuvres. Après avoir sollicité les différents organismes et administrations nous avons obtenu 3155 € de subvention de la part du Département, 2000 € de la CASE dont 1120 € de dons obtenus par le mécénat



et 500 € de la Fondation du Patrimoine.

Dans les années à venir nous feront restaurer les vitraux ainsi que les peintures de l'autel et du retable.



Manifestations



Concert en l'église de la vacherie



Le 14 avril 2018 l'école de musique de Gravigny et sa chorale ont donné un concert gratuit en notre église Saint Germain à 20 heures. Plusieurs chanteurs et musiciens y ont participé ainsi que des choristes. C'est Madame Vanessa Geland, habitante de la Vacherie et professeur de piano et de chant qui avec Madame Élisabeth Giraudeau, Présidente de la chorale ont organisé cet événement. Cette manifestation fut très appréciée de la centaine de spectateurs présents. Je regrette néanmoins que le nombre d'habitants de la commune n'ait pas été plus représentatif. Ce concert fut le deuxième dans cet édifice. Je remercie les organisateurs qui je l'espère renouveleront cette manifestation ainsi que les artistes très motivés qui ont fait de ce concert un événement d'une grande qualité professionnelle.

Arbre de Noël 2017

L'arbre de Noël s'est déroulé le 23 décembre 2017. Pour la dernière fois, cette manifestation a eu lieu dans notre petite salle de réunions. Les enfants accompagnés de leurs parents sont comme chaque année venus nombreux et les enfants se sont vus récompensés par le père Noël en personne.

les petites scènes 2018

Le spectacle des petites scènes est proposé et financé par la CASE. Différentes communes de l'Agglomération peuvent en bénéficier chaque année à tour de rôle. C'est la troisième fois que notre commune a l'opportunité de l'accueillir. Celui-ci a eu lieu sous un chapiteau dressé sur la place de la mairie. Il n'était toutefois pas adapté à un public de moins de 6 ans car certaines scènes étaient brutales. Il dura une heure et le chapiteau afficha complet.



Cérémonie du 11 novembre 2018



L'année 2018 a été marquée par le centième anniversaire de l'Armistice 1914/1918. A cette occasion nous avons offert un café et des biscuits. Les temps pluvieux ne se prêtant pas à demeurer près du Monument aux Morts, nous l'avons servi sous le porche de l'Eglise. Nous avons bien souvent le tort de penser que cette cérémonie ne sert qu'à mettre à l'honneur les soldats morts pour la France durant les guerres de 1914/1918, or, ce jour est aussi l'occasion de rendre hommage à nos enfants militaires décédés lors de combats pour rétablir la paix. Je me réjouis de constater que vous êtes venus nombreux et vous invite à revenir l'année prochaine devant le nouveau monument aux Morts que nous avons fait édifier sur la place de la mairie.

Repas des aînés Les années précédentes, le repas des anciens avait lieu fin janvier. Cette année il fut repoussé de quelques semaines pour des raisons d'organisation.





Rénovation thermique

Si vous désirez améliorer l'isolation de votre habitation, il existe des aides de l'état, le C.I.T.E. (Crédit d'impôt pour la transition énergétique, qui permet de réduire de 30 % vos dépenses d'équipement et main d'œuvre dans le cadre de certains travaux de rénovation.

Les dépenses éligibles :

- Isolation des parois opaques (murs et toitures)
- Isolation des parois vitrées
- Equipement de chauffage ou production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou biomasse, énergie solaire ou pompe à chaleur.
- Chaudière à haute performance énergétique
- Isolation des planchers bas
- Volets isolants
- Régulation et programmation du chauffage
- Calorifugeage
- Raccordement à un réseau chaleur
- Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique
- Borne de recharge électrique pour véhicules



Pour en savoir plus sur le C.I.T.E., contactez-le : 080 880 07 00

Vous pouvez bénéficier d'un écoprêt à taux zéro d'un montant maximum de 30 000 € en recourant à un professionnel reconnu garant de l'environnement.

Révision de la Carte Communale

Une carte communale a pour but de définir les zones constructibles et celles qui ne le sont pas. Notre document datait de 2004 et n'était plus en conformité avec le S.C.O.T (Schéma de cohérence territorial). Nous avons donc été contraints de la réviser afin qu'elle soit conforme et ce, dans un délai imparti d'un an. La commune avait alors choisi de supprimer de la constructibilité, 19 hectares de

terres agricoles mais La DDTM (Direction Départementale des Territoires et la Mer) a décidé que ce ne serait pas onze mais dix-neuf hectares qui devraient être retirés de la zone constructible. Le droit à construire n'étant pas immuable, notre Carte Communale a donc été ainsi définie et approuvée par le Préfet, la DDTM et la Chambre d'Agriculture en septembre 2018. La CASE ayant toutefois pris la compétence P.L.U.i-H (Plan local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat), entre temps, c'est celui-ci qui se substituera à notre Carte Communale en 2019. Il déterminera le nombre de logements à l'hectare dans chaque commune de la CASE, l'emprise au sol, les surfaces constructibles et le style des habitations.



Ecoles

Nous vous rappelons que la commune a une convention avec l'école d'Hondouville et un adhère au SIVOS de la Chappelle du Bois des Faulx et Emalleville pour la scolarisation des enfants de la commune. C'est pourquoi, si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant dans l'une de ces deux écoles, vous devez faire une demande de dérogation auprès de la mairie.



Nos amis les chiens



Les chiens sont de bons gardiens de propriété mais certains d'entre eux s'ennuient lorsque leurs maîtres s'absentent et aboient presque en continu ce qui crée une gêne pour le voisinage. N'hésitez pas à demander à vos voisins les plus proches s'ils entendent votre toutou hurler cela vous aidera à garder de bons rapports et si c'est le cas, sachez qu'il existe des solutions comme le port d'un collier anti-aboiement.

Un autre problème se pose lorsque les chiens sont fugueurs et s'échappent à la moindre occasion. Prenez toutes les dispositions nécessaires afin que votre animal de compagnie ne puisse prendre la poudre d'escampette pour éviter le risque de provoquer un accident ou de se retrouver dans un refuge de la SPA.

Les Frelons

Il existe deux types de frelons, l'europpéen et l'asiatique. Ce dernier est arrivé en France entre 2004 et 2006 et se révèle particulièrement agressif lorsqu'on s'approche un peu trop de son nid qui est le plus souvent situé en hauteur dans un arbre, une charpente ou une haie. Il ne supporte pas d'être dérangé et attaque en nombre lorsque cela se produit. Ses piqûres peuvent provoquer des réactions allergiques graves ou même la mort de part de leur nombre. Le dard du frelon asiatique n'est pas plus long mais il peut traverser des tissus épais tels que des bottes en caoutchouc. Il ne tombe pas non plus après avoir piqué ce qui permet au frelon de pouvoir asséner plusieurs piqûres à la suite. C'est pourquoi si vous détectez un nid chez vous, **ne vous en approchez surtout pas**, appelez un professionnel qui se chargera de le détruire. Voici quelques numéros de professionnels à contacter :



- ALLO LA GUÊPE à Rouen : **06 72 42 17 00**
- SOS GUÊPE à Saint Aubin sur Gaillon : **06 43 27 87 61**
- GUEP EURE à Evreux : **06 23 88 33 49**
- ABIOSYSTEM à Brosville : **06 80 12 36 36**

Ne laissez surtout pas un nid sans le faire détruire car l'année suivante sa taille aura doublé, voir triplé. Ses insectes sont un fléau pour nos abeilles car ils les dévorent et détruisent les ruches. C'est l'ennemi numéro un des apiculteurs. Vous pouvez agir en fabriquant des pièges avec des bouteilles en plastique percées de 4 trous en forme de croix sur un centimètre de large, dont vous aurez retourné les pointes vers l'intérieur de la bouteille. Versez dans celle-ci de la bière brune, du vin blanc, du jus de pomme et accrochez-la dans un arbre.

Pour votre information, sachez que le sénateur Hervé Maurey, a adressé un courrier à Monsieur Thierry Coudert, Préfet de l'Eure, afin de lui rappeler notamment que le décret n°2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales prévoit notamment que « le Préfet de département (...), en vertu de l'article L.411-8, à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction de spécimens d'une espèce figurant sur l'une des listes établies en application des articles L.411-5 et L.411-6.

Fiche d'aide à l'identification

Les confusions possibles parmi les autres insectes

Si vous imprimez cette page sur une feuille A4, les insectes seront en taille réelle.
Plus d'informations et une fiche de signalement sur internet <http://frelonasiatique.mnhn.fr>



Le **frelon asiatique** à pattes jaunes, *Vespa velutina*, est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32mm.



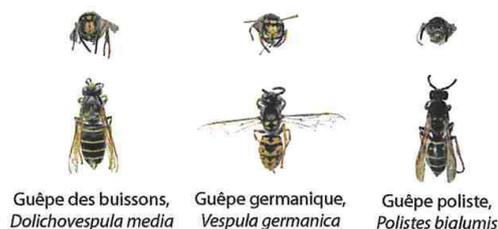
Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*

Le **frelon d'Europe**, *Vespa crabro*, a l'abdomen à dominante jaune clair, avec des bandes noires. Sa tête est jaune de face et rouge au dessus. Son thorax et ses pattes sont noirs et brun-rouges. Les ouvrières mesurent entre 18 et 23mm et les reines entre 25 et 35.



Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

Les **guêpes** sont plus petites que les frelons. Les ouvrières mesurent environ 15mm en fin d'été. Attention, une reine de guêpe peut dépasser légèrement 20mm, c'est-à-dire la taille du frelon asiatique représenté ici sans la tête. Au printemps les guêpes peuvent donc être plus grande que les premières ouvrières de frelon.



Guêpe des buissons, *Dolichovespula media*

Guêpe germanique, *Vespula germanica*

Guêpe poliste, *Polistes biglumis*

La **scolie** des jardins fait partie des plus imposantes "guêpes" européennes. Elle est de ce fait fréquemment confondue avec le frelon asiatique. Sa pilosité est très épaisse. Son corps est noir brillant, sa tête est jaune sur le dessus et elle possède 4 zones jaunes et glabres sur l'abdomen. C'est un parasite de larves de gros Coléoptères (comme le Hanneton).



Scolie des jardins, *Megascolia maculata flavifrons*

Le **sirex géant** est un Hyménoptère dont la larve se nourrit de bois. La femelle peut atteindre 4,5 cm, a une coloration proche du frelon asiatique, mais s'en distingue facilement par des antennes longues entièrement jaunes ainsi que par la présence d'une longue tarière lui permettant de pondre dans le bois. Cet insecte est inoffensif.



Sirex géant, *Urocerus gigas*

L'**abeille charpentière** mesure entre 2 et 3 cm. C'est l'une des plus grandes abeilles européennes. Elle est entièrement noire avec des reflets bleu violacés. Elle construit son nid dans le bois mort et nourrit ses larves de pollen.



Xylocope ou abeille charpentière, *Xylocopa violacea*

De nombreuses **mouches** (Diptères) peuvent ressembler à des guêpes ou des frelons. Mais à la différence de ceux-ci elles ne possèdent qu'une seule paire d'ailes au lieu de deux. Leurs yeux sont généralement beaucoup plus globuleux et leurs antennes plus courtes.



Volucelle zonée, *Volucella zonaria*



Milésie faux-frelon, *Milesia crabroniformis*



Asile frelon, *Asilus crabroniformis*

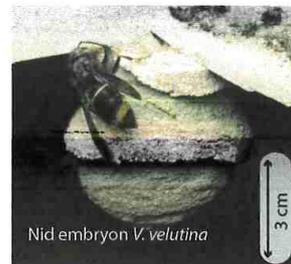
Fiche d'aide à l'identification

Les confusions possibles parmi les nids de guêpes

Si vous imprimez cette page sur une feuille A4, les insectes seront en taille réelle.
Plus d'informations et une fiche de signalement sur internet <http://frelonasiatique.mnhn.fr>



Au printemps, chaque reine fondatrice construit seule son nid dans un lieu souvent protégé. Chez la plupart des guêpes le nid embryon ressemble à une petite sphère de 5 à 10 cm de diamètre avec une ouverture vers le bas. Chez les frelons, la colonie n'hésitera pas à déménager si l'emplacement ne convient plus (manque de place, de sécurité).



Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina* var. *nigrithorax*

- 73% arbres à plus de 10m
- 10% bâtiments
- 3% haies
- sphérique à piriforme
- ouverture petite et latérale
- ~ 60x80 cm



Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

- arbres creux, cheminées
- rarement aérien
- cylindrique
- ouverture large vers le bas
- ~ 30x60 cm



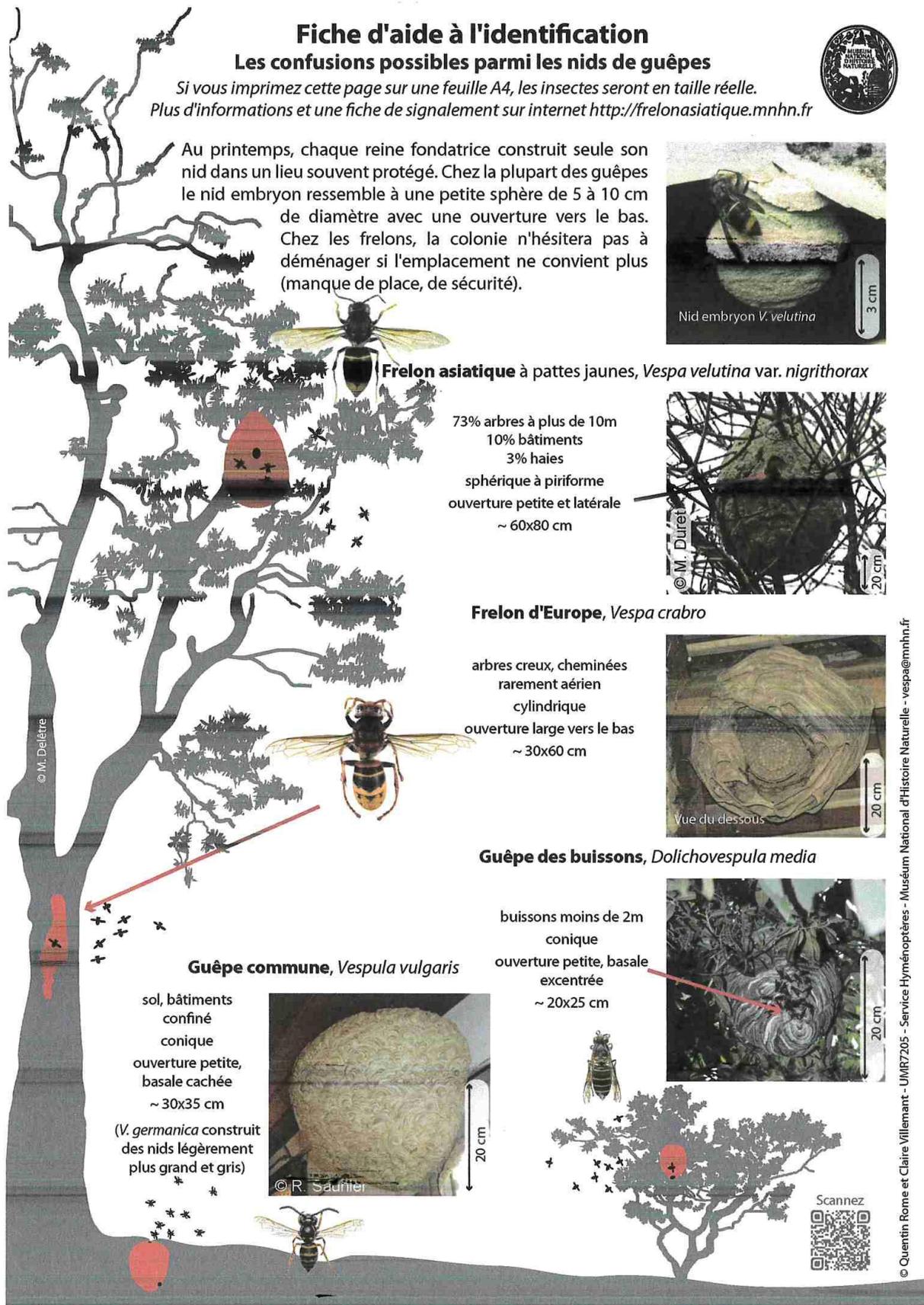
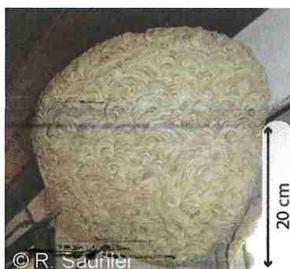
Guêpe des buissons, *Dolichovespula media*

- buissons moins de 2m
- conique
- ouverture petite, basale
- excentrée
- ~ 20x25 cm



Guêpe commune, *Vespula vulgaris*

- sol, bâtiments
- confiné
- conique
- ouverture petite, basale cachée
- ~ 30x35 cm
- (*V. germanica* construit des nids légèrement plus grand et gris)

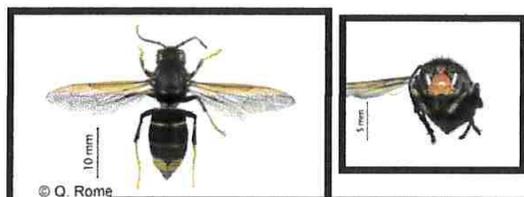


© Quentin Rome et Claire Villemant - UMR7205 - Service Hyménoptères - Muséum National d'Histoire Naturelle - vespa@mmhn.fr

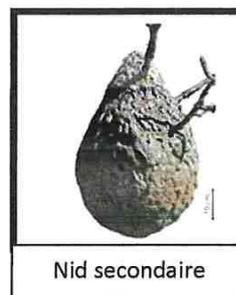
Frelon asiatique

La destruction des nids - stratégie communale et intercommunale

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon asiatique s'est acclimaté en France et s'est fortement développé en nourrissant ses larves des insectes et notamment des abeilles. Cette espèce représente aujourd'hui une menace pour la biodiversité et pour l'apiculture, et a été classée « espèce exotique envahissante et nuisible ». La destruction des colonies reste la méthode la plus efficace pour diminuer les populations de Frelon asiatique.



Frelon asiatique vu de dos et de face



Nid secondaire

J'ai trouvé un nid. Quelle est la marche à suivre ?

Si vous trouvez un nid, adressez-vous à votre mairie. Le référent communal se rendra sur place et s'assurera qu'il s'agit bien d'un nid de Frelon asiatique actif. Il remplira une **fiche d'intervention** et fera intervenir une entreprise spécialisée dans les plus brefs délais. Si vous faites de votre propre chef intervenir une entreprise avant de solliciter votre référent communal, vous ne pourrez pas bénéficier de la subvention de LTC à la destruction du nid.

Contact :

Mairie de PLEUMEUR-BODOU au 02.96.23.91.17

Les référents communaux sont : Yvonne SEGURA (élue), Pierre LOTOUX (agent)

Domaine public : interventions prises en charge par la commune.

Propriétés privées : la commune fera intervenir une entreprise spécialisée, avec l'accord du propriétaire, et refacturera à ce dernier la part à sa charge, déduction faite de la participation de la commune et de LTC.

La commune de PLEUMEUR-BODOU accorde aux particuliers 15 € pour la destruction d'un nid primaire (nid de petite taille n'abritant que quelques Frelons asiatiques), et 25 € pour la destruction d'un nid secondaire (nid de plus grande taille construit en hauteur et abritant un grand nombre d'individus)

Lannion-Trégor Communauté participera en octroyant aux communes pour chaque destruction (fonds de concours 2018) : 15 € par nid primaire et 25 € par nid secondaire.

Nids primaires : soyez vigilants !

Le nid primaire est bâti par une femelle de frelon asiatique ayant hiverné : c'est la femelle fondatrice, la future reine. Fondé en avril-mai, le nid primaire ne contient au début qu'un seul frelon : la femelle fondatrice. Cette dernière pond et élève ses premières larves qui éclosent au bout de 45 jours. En détruisant ce nid primaire (et surtout la reine), généralement sans avoir besoin de recourir à un insecticide, on évite le développement du nid secondaire qui, lui, contiendrait plusieurs milliers de frelons asiatiques. Comment les reconnaître ? Les nids

primaires font moins d'une dizaine de centimètres de diamètre et sont presque toujours installés sous abri : cabanons, avancées de toit, linteaux de portes ou fenêtres, nichoirs à oiseaux... Inspectez régulièrement votre maison, vos dépendances... c'est en avril-mai que ça se joue. Si vous pensez avoir observé un nid, appelez votre mairie, le référent communal viendra constater et interviendra de la manière appropriée.



Nid primaire

Destruction d'un nid de frelons asiatiques

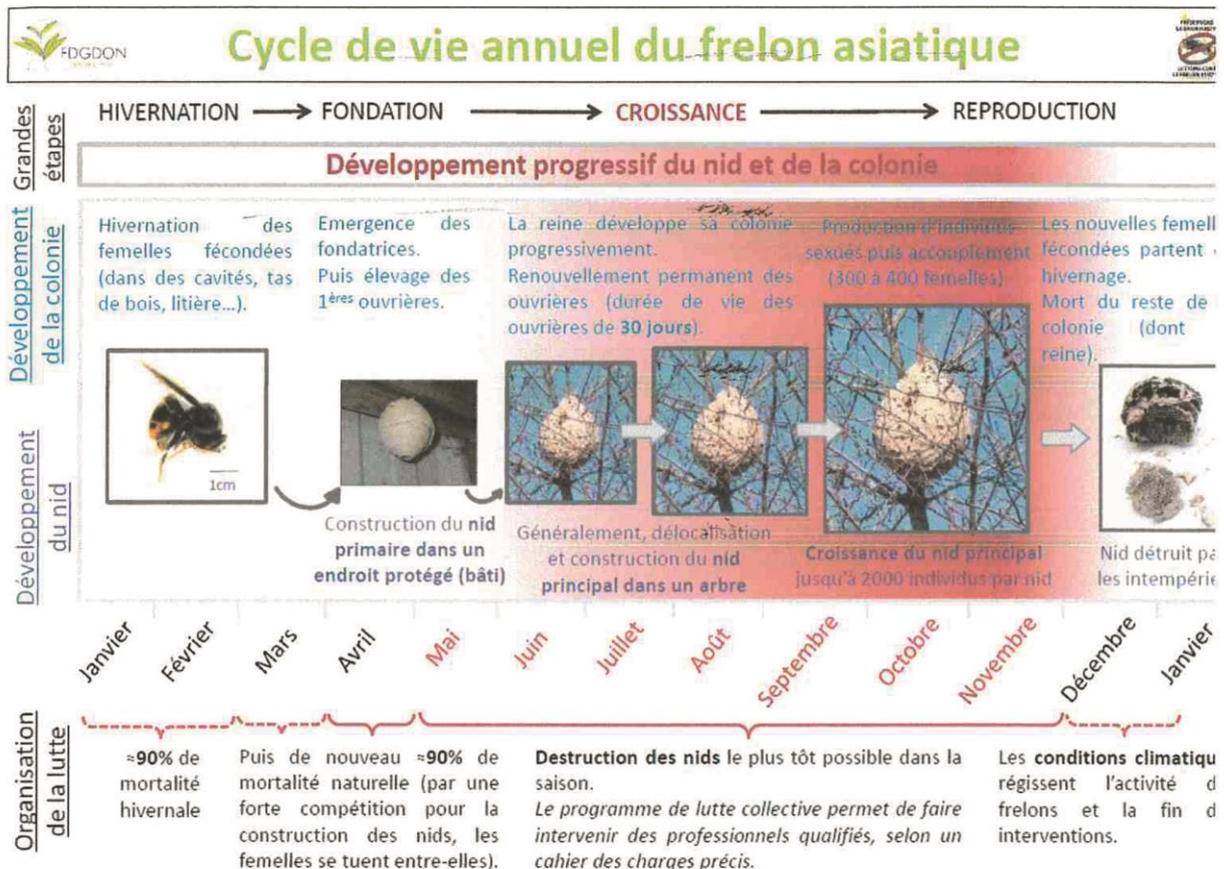
Prise en charge des frais par le préfet

Le coût de destruction d'un nid de frelons asiatiques chez des particuliers peut-il être pris en charge par les préfetures ?

La réponse est positive. Au niveau européen, le frelon asiatique figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) préoccupantes (règlement d'exécution 2016/1141).

Au niveau national, la lutte contre les EEE est codifiée aux [articles L 411-5 et suivants](#) du code de l'environnement. Selon l'article L 411-8, dès constat de la présence dans le milieu d'une espèce figurant dans les arrêtés ministériels EEE, l'autorité administrative, c'est-à-dire le préfet de département désigné par le décret n° 2017-595, peut « procéder ou faire procéder (...) à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction de spécimens » d'EEE. Un arrêté préfectoral précise les conditions de réalisation des opérations. Les préfets pourront notamment ordonner la destruction de nids sur des propriétés privées (*JO Sénat*, 05.04.2018, [question n° 03071](#), p. 1617).

Par le décret n° 2017-595 en date du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales, les préfets ont désormais l'obligation de prendre en charge, sous leur responsabilité et à leurs frais, la destruction des nids de frelons asiatique *Vespa Velutina*, quel que soit le lieu où le nid est installé, qu'il s'agisse d'une propriété privée ou du domaine public. Le frelon *Vespa Velutina* étant classé comme espèce exotique envahissante, la limitation de sa propagation relève précisément de ce décret et tout citoyen est en droit de réclamer son application.



Sources des informations: MNHN et IRBI ; Réalisation : FDGDON de la Manche, 2017

Faut-il piéger ?

Le soutien au piégeage n'a pas été retenu dans le cadre de la stratégie à mener par LTC car les conditions pour un piégeage efficace et sélectif à grande échelle ne sont pas définies. En effet le retour d'expériences (Muséum National d'Histoire Naturelle) a montré les dangers d'un piégeage massif et non encadré, notamment de la part des particuliers. Les pièges, même améliorés, capturent de nombreux autres insectes pollinisateurs faisant parfois partie d'espèces rares ou protégées.

S'il est toutefois mis en œuvre, le piégeage respectera les règles suivantes :

- Du 1^{er} avril au 15 mai : piégeage des femelles fondatrices. Après le 15 mai, le piégeage est inefficace car les nids secondaires sont établis et les femelles fondatrices n'en sortent plus. Il faut alors retirer les pièges.
- A la fin de l'été et à l'automne, auprès des ruchers : piégeage visant à réduire la prédation exercée par les frelons asiatiques sur les ruches.
- De manière générale :
 - être vigilant par rapport à la sélectivité des pièges
 - visiter quotidiennement les pièges afin de relâcher les insectes non ciblés
 - renouveler régulièrement l'appât

Un danger pour l'homme ?

Le Frelon asiatique n'est pas particulièrement agressif envers l'homme sauf si l'on s'approche trop près des nids ou s'il se sent menacé (attention lors des tailles de haies...). Les piqûres d'hyménoptères (guêpes, abeilles, frelons...) peuvent être dangereuses pour les personnes allergiques ainsi qu'en cas de piqûres multiples.

Pour en savoir plus :

<http://frelonasiatique.mnhn.fr/>

<http://www.lannion-tregor.com/fr/environnement/lutte-contre-les-especes-invasives/le-frelon-asiatique.html>

Fermetures exceptionnelles de la mairie

La mairie sera exceptionnellement **fermée**

le jeudi **27 décembre**

et le lundi **31 décembre 2018.**

BRUIT de voisinage



Le bruit est une pollution sonore qu'il faut éviter. Il est évident qu'on ne peut interdire tous les bruits. Certains peuvent être tolérés, d'autres non. Ceux qui peuvent être considérés comme des nuisances sonores sont les bruits répétitifs, qui dépassent bien souvent 95 décibels et sont délibérés.

Le matériel bruyant servant à l'entretien des propriétés doit être homologué et le système anti-bruit non modifié ni supprimé. Une étiquette permet de vérifier si le matériel utilisé est homologué et mentionne la puissance acoustique de chacune de ces machines.

Les aboiements et hurlements des chiens font partie de ces nuisances mais un chien qui n'aboie que lorsqu'une personne passe devant chez lui n'est pas considéré comme telle. N'oublions pas qu'un chien est le gardien d'une propriété ! Toutefois lorsqu'il hurle parce que ses maîtres sont absents ou la nuit, c'est une pollution qui peut être sanctionnée par une amende s'il y a une plainte de la part des voisins auprès de la gendarmerie. Les deux roues motorisés qui font des allers-retours.

Le recensement

Il y a déjà cinq ans que le dernier recensement de la population et des logements a eu lieu. L'INSEE organise donc le prochain sur la période du 17 janvier au 16 février 2019 sur notre commune. L'agent recenseur recruté cette année est Mademoiselle Marilyn Marais, habitant Le Neubourg. Elle sera munie d'une carte avec sa photo et le cachet de la mairie. Elle sera donc habilitée par la



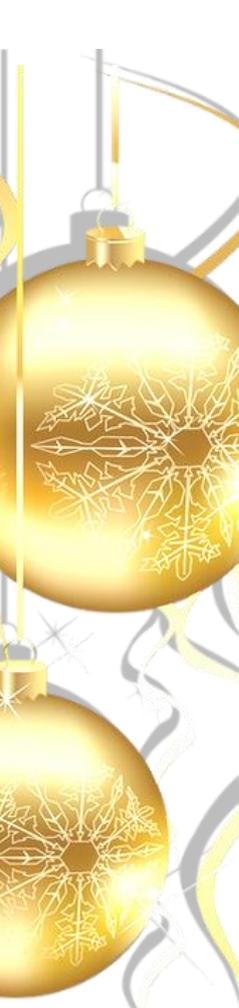
mairie à effectuer le recensement. Elle commencera par distribuer dans chaque boîte à lettres des fiches vous informant de la procédure à suivre. Cette année, la déclaration par internet sera privilégiée. Si vous éprouvez des difficultés, elle pourra vous aider. Ce nouveau dispositif permet un anonymat total. Ce recensement n'est pas demandé par les services fiscaux qui n'y ont pas accès, mais par l'INSEE à des fins de statistiques, nombres d'habitants, types de logements, habitudes de déplacements, trajets domicile / travail etc... Toutes ces données sont privées et ne peuvent être divulguées.

Un peu d'histoire...

Jusqu'en 1833 les garçons des hameaux de Carcouët et Verdun et seulement eux, bénéficiaient de la gratuité de l'école voisine de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx. Cela grâce à un certain Jean de Malhortie, de son vrai nom, Jean Turlure, originaire de la paroisse. Car celui-ci avait donné 2200 livres à la fondation gérant les affaires de l'église pour l'établissement d'un prêtre qui servirait de clerc et tiendrait des classes en sa maison. C'est ainsi que la fondation reçut un supplément de dotation qui permis d'étendre la gratuité de l'école aux garçons habitants les deux hameaux précités. Il n'en fut pas de même pour les enfants garçons et filles des deux hameaux de la Vallée, La Vacherie et Le Hom, qui lorsqu'ils étaient scolarisés devaient payer une rétribution. Le 4 août 1833, donc peu de temps après le vote de la loi Guizot, le conseil municipal a fait une belle profession de foi en faveur des écoles, considérant que propager les bienfaits de l'instruction primaire, former de futurs pères et mères vertueux et éclairés, c'était travailler à l'avenir de la France, au bien-être des individus et de la société, veiller au maintien de l'ordre social et des institutions publiques qui font régner dans les campagnes la paix, l'abondance et le bonheur et ainsi remplir le vœux du législateur et les intentions paternelles de Monsieur le Préfet. L'on espérait qu'il propose la construction d'une école pour scolariser tous les enfants de la commune mais il demanda simplement à ce que les filles de Carcouët et de Verdun bénéficient des avantages de la Fondation, suggérant même que les heures de classe soient partagées entre les filles et les garçons. De ce fait, le matin serait consacré aux filles afin qu'elles viennent reprendre la place de leurs frères auprès de leurs parents après la classe et qu'ainsi tout obstacle étant levé, elles jouissent tour à tour des bienfaits de l'éducation. Pour les garçons de la vallée, la commune proposa qu'ils soient scolarisés



nt à Hondouville, moyennant un traitement de 50 francs à l'instituteur. Rien ne fut prévu pour les filles « du bas », on préféra acheter une maison pour servir de presbytère en 1842 plutôt que de construire une école. Pourtant en 1937, l'inspecteur d'académie écrivit au maire de La Vacherie pour l'informer de la nécessité de construire une école, la commune comptant 21 enfants scolarisés, dont 12 à La-Chapelle-du-Bois-des-Faulx et 9 à Hondouville. Le conseil municipal décida toutefois de ne pas donner de suite favorable à cette suggestion en raison de la division de la commune en quatre hameaux et du fait qu'elle avait participé au financement de la construction du groupe scolaire d'Hondouville, précisant qu'elle pourvoyait également aux frais d'entretien de celui-ci ainsi qu'à ceux de l'école de la-Chapelle-du-Bois-des-Faulx. En conclusion le conseil municipal n'a pas vu la possibilité de créer une école dans la commune et cette situation perdure malgré la forte augmentation récente de la population qui était tombée en 1975 à seulement 176 habitants et qui frôle aujourd'hui les 600 âmes. La division de la commune en 4 hameaux pesait également sur la construction d'une mairie. Le choix de l'emplacement s'avérait litigieux. Dans la vallée, près de l'église ou sur le plateau ? La décision de la construire à Verdun a finalement été prise le 19 juillet 1911 mais l'enquête effectuée au cours des mois suivants divisa la population : 108 avis favorables contre 22 défavorables. Les partisans de la solution adoptée par le conseil s'appuyaient sur le fait que Verdun était le



hameau concentrant la plus grande partie de la population et que l'on pourrait toujours y trouver quelqu'un pour y accomplir la fonction de Maire. Remarque pour le moins surprenante ! De fait, les hameaux de Verdun et Carcouët auxquels on peut ajouter les six personnes de la ferme de Pennette, comptaient plus de d'habitants (réciproquement 81 et 45) que ceux de la Vacherie et le Hom (56 et 27). Mais les opposants arguaient le fait que 58 propriétaires étaient domiciliés dans les villages voisins parmi les partisans et qu'ils ne voulaient pas d'un transfert de chef-lieu communal certainement représenté à cette époque par l'église. Minoritaires au conseil municipal, les opposants créent une pétition proposant d'utiliser l'ancien presbytère comme mairie, ce qui ramènerait le chef-lieu dans la vallée. La majorité n'approuva pas cette proposition qui réfutant que l'espace

qu'offrait cette possibilité était insuffisant et humide du fait de sa proximité avec la rivière.

La décision d'agrandir la mairie devenue trop exiguë pour une commune de près de 500 habitants a été prise en 1998. Il s'agissait alors de doter le bâtiment d'un grand bureau pour l'accueil, d'un autre pour le maire, d'un local à archives, de toilettes ainsi que d'un local et d'une douche pour l'employé communal et ses outils. La réception des travaux a eu lieu le 17 mai 1999. Cette salle servit aux cérémonies et réunions du conseil municipal. Puis en 2016, ce dernier décida d'agrandir une nouvelle fois la mairie car la salle était devenue trop petite suite à l'augmentation de la population et en conséquence de celle du nombre de conseillers municipaux. Une grande salle de réunions et mariages pouvant accueillir jusqu'à 65 personnes fut donc créée. L'inauguration eut lieu le 2 juin 2018. Entre les demandes de subventions et la réalisation de ce projet, 2 ans et demi, auront été nécessaires.

Bienvenue aux nouveaux habitants

LES DEPARTS

M. CARON Hervé et Mme BERGOEND Jennifer
M. PINGAUD Florent et Mme CARON Laetitia
M. et Mme PALENZUELLA Serge et Valérie
Mme ZOUBICOU Xenaëlle
M. et Mme GODARD Patrick et Nadine
M. et Mme MEGANCK Christophe et Danielle

16, rue de la Mairie
13, route d'Amfreville
4, rue du Moulin de Landres
7, rue du Moulin de Landres
2, rue de Radevet
4 bis rue de la Mairie

LES NOUVEAUX ARRIVANTS

M. et Mme ROCHETTE Philippe
M. et Mme DUMAINE Philippe et Michèle
M. et Mme PARENT Fabrice et Corinne
M. DA COSTA David et Mme HUART Amandine
M. PONTIER Frédéric
M. ROZAY Christopher et Mme HAVE Lindsay
M. MALLET Dylan et Mme FABRE Mathilda
M. RIVOAL Anthony
M. et Mme MOLIERE et LE POTIER
M. HAMEL Gaylord et Mme BRENNNETOT Aurélie
M ou Mme BOMMART
M. et Mme LALLEMENT
Nouveaux habitants (pas de nom connu)

4 C, rue du Calvaire
5, chemin des Gastines
2 A, rue de la Mairie
8, route d'Amfreville
7, rue du Moulin de Landres
4 A, route d'Emalleville
4 rue du Moulin de Landres
2, rue du Calvaire
16, rue de la Mairie
3, chemin du Gros chêne
2, rue de Radevet
4 bis rue de la Mairie
13, route d'Amfreville





Tous les ans nous faisons apparaître dans le bulletin de fin d'année, le nom et l'adresse des artisans de la commune. Je tiens toutefois à préciser que l'entreprise informatique de Monsieur Duperrey n'y figure volontairement pas car cette personne n'exerce pas pour les particuliers.

<p>ANNE Serge - <u>Maçonnerie –Terrassement-travaux divers</u> 21, rue de la Mairie « Verdun » TEL : 02.32.50.42.89 ou 06.89.06.38.32</p>
<p>ARMONY Décor Peinture - <u>Tous types de peintures Int-ext –décoration</u> 17, route d'Hondouville « La Vacherie » TEL : 02.32.50.47.96 ou 06.83.66.12.06</p>
<p>BRUN François - <u>Élagage – Ramonage -taille de haies</u> 2c, Route d'Amfreville « la Couette- Verdun » TEL: 06.10.32.55.76 ou 06.15.36.66.95</p>
<p>PIEDEFER Olivier - <u>Charpente-Escalier</u> 23, route d'Emalleville « Carcouët » TEL : 02.32.34.38.09 ou 06.60.54.38.09</p>
<p>ROLLAND Claude - <u>Terrassement-Assainissement-travaux divers</u> 9, rue de la Mairie « Verdun » TEL : 02.32.50.42.88</p>
<p>THOMMERET olivier « Téci » - <u>Charpente bois, couverture et isolation écologique</u> 4b, rue du Calvaire « Carcouët » TEL : 06.86.96.17.16</p>
<p>DISMA Daniel – <u>Apiculteur</u> 5, route d'Hondouville « Verdun » TEL : 02 32 40 78 73</p>
<p>ONIP-SAFE - <u>Fabricant de peinture, vernis, produits assimilés.</u> 9 Route d'Hondouville « La Vacherie » TEL : 02.32.50.90.13</p>
<p>MESSANT Grégory – <u>Plomberie – Chauffage – Ventilation – Salle de bains</u> 11 rue de la mairie « Verdun » TEL : 06.22.69.15.13</p>
<p>M. BERCHET – <u>Artisan Mécanicien Réparateur Automobile</u> 4 Impasse des Perrais - TEL : 06.78.74.50.20</p>
<p>Julie TROUSSIER - <u>Instants d'évasion – Esthéticienne à domicile</u> 4 ter, rue de la mairie « Verdun » TEL : 06.27.84.97</p>
<p>Mme. BOULANGER Jennifer – <u>EFFET ZOOM, photographe</u> 15, rte d'Hondouville - TEL : 06.59.61.35.90.</p>
<p> </p>